



Comité syndical du 24 03 2021

**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**
13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-153

Objet : Affectation des résultats du budget annexe (Rapport 2021-151 & note sur la valorisation du compte de gestion de l'Agent comptable)

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 24 mars 2021 à 11h00 par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Bachil VALY (visioconférence)
- Monsieur Dominique FOURNEL
- Madame Virginie K'BIDI (visioconférence)
- Monsieur Alin GUZELLO

Pour le Département :

Pour le SDIS:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121-31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2018/SMPRR-CS-71 sur la désignation du Président du SMPRR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget primitif de l'exercice 2020

Vu le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par l'agent comptable du SMPRR, annexé à la présente délibération

Vu le Compte Administratif établi par le Président du SMPRR, annexé à la présente délibération et le compte de gestion présenté par le payeur régional ;

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210324-DEL IB_CS_21

Comité syndical du 24 03 2021

Monsieur le Président rappelle les résultats de l'année 2020 :

Vue d'ensemble		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	235 975 €	235 926.45€	-48.55
	Investissement			
Report de l'exercice N-1*	Report fonctionnement		327.70€	327.70€
	Report investissement			
RAR à reporter en N+1	Investissement			
Total cumulé		235 975 €	236 254.15€	279.15€

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12	279.15€
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	279.15€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **AFFECTE COMME SUIV** les résultats de clôture de l'exercice 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

A Sainte Clotilde, le 29/03/2021

Le Président du comité syndical
du Parc Routier de la Réunion


M. Bachil VALY

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210324-DEL IB_CS_21